



Communiqué de presse

Une voiture de tourisme diesel neuve sur trois est déjà proposée avec un filtre à particules

Berne/Emmen, le 20 octobre 2005. Face à l'agitation que les émissions de particules suscitent dans les médias et compte tenu de la désignation des voitures de tourisme diesels sans filtre à particules comme principaux responsables de cette pollution, le TCS suit depuis l'été 2004 l'évolution de l'offre de voitures de tourisme diesels neuves pour lesquelles les constructeurs offrent de série ou en option des filtres à particules. Bien que 2% seulement des poussières fines (PM 10) proviennent de l'échappement des voitures de tourisme à moteur diesel (cf. graphique, source: OFEFP), l'industrie automobile prend cette problématique très au sérieux.

Il y a un an, 10% des voitures de tourisme diesels étaient livrables avec un filtre à particules. Ce taux a passé à 20% en été 2005. Aujourd'hui, 3 mois plus tard, il est de 30%. Cette proportion augmente de plus en plus vite. Si elle n'est pas plus élevée aujourd'hui, ce n'est pas faute de bonne volonté de la part des constructeurs, mais à cause de problèmes passagers de capacité chez les fabricants de filtres. Fin 2005, la part des voitures ainsi équipées aura atteint 40% et à la fin de l'année prochaine les voitures diesels sans filtre à particules seront l'exception.

Critiquée par certains milieux, la décision du Conseil fédéral de ne pas imposer légalement le filtre à particules repose sur de bonnes raisons.

L'évolution actuelle prouve que le marché règle lui-même et dans les plus brefs délais ce problème sans intervention de l'Etat. Ce développement est même accéléré du fait qu'il devient difficile de vendre des voitures sans filtre à particules alors que l'offre de véhicules ainsi équipés ne cesse d'augmenter.

Une telle obligation ne serait pas compatible avec les accords passés avec l'UE et poserait donc des problèmes (obstacle aux échanges commerciaux).

Compte tenu du processus législatif suisse, la mise en place d'un régime obligatoire prendrait au moins deux ans, si bien que l'entrée en vigueur ne serait pas possible avant le milieu de l'année 2007. Or, à ce moment-là, il n'y aura plus que quelques modèles isolés sans filtre à particules sur le marché. Cette obligation serait donc un tigre de papier.

Le TCS continue de suivre le développement des voitures de tourisme diesels avec filtre à particules et en rendra compte périodiquement.

Contact pour les médias: Stephan Müller, porte-parole, tél. 079 302 16 36

Service de Presse

Porte Parole: Sylvie Debons
Ch. de Blandonnet 4, CP 820
1214 Vernier / Genève
Tél.: 022 417 27 38
Fax: 022 417 27 22
E-mail: sdebons@tcs.ch
www.tcs.ch

Mediendienst

Mediensprecher: Stephan Müller
Maulbeerstrasse 10
3001 Bern
Tel.: 031 380 11 44
Fax: 031 380 11 46
E-mail: smueller@tcs.ch
www.tcs.ch

